



17 mars 2016

Monsieur Andrew Treusch, Commissaire et premier dirigeant  
Agence du revenu du Canada  
555, avenue MacKenzie  
7e étage  
Ottawa (Ontario)  
Andrew.Treusch@cra-arc.gc.ca

Demande d'information : IR0216

Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, le directeur parlementaire du budget (DPB) fournit au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, de l'économie, des prévisions budgétaires et des coûts des programmes, des lois et des politiques. Pour s'acquitter de son mandat, le DPB doit souvent avoir accès à de l'information que des ministères possèdent. Lorsque c'est le cas, le DPB présente une demande auprès du ministère qui détient l'information requise.

Le DPB procède actuellement à une analyse en vertu de l'alinéa 79.2 a) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, qui confie au DPB le mandat de « fournir au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie nationale ».

Dans le cadre de cette analyse, le DPB vous demande, en vertu du paragraphe 79.3 de la *Loi sur le Parlement du Canada* de lui donner accès à l'information suivante :

- Le montant global de l'impôt exigible ou du revenu imposable en litige, et le montant global des déductions fiscales ou des crédits d'impôt en litige, d'après les actes de procédure déposés auprès de la Cour de l'impôt du Canada dans le cadre d'appels par des contribuables de cotisations, de nouvelles cotisations, de déterminations ou de nouvelles déterminations sous le régime de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Nous apprécierions que vous nous donniez l'accès à cette information d'ici le 1er avril 2016. Si nous n'obtenons pas une réponse quelconque d'ici là, nous considérerons votre non-réponse comme un refus présumé et, par conséquent, nous pourrions le signaler à nos comités désignés, conformément aux directives.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de réponse. Vous devez le remplir et nous le renvoyer d'ici le 1er avril 2016, peu importe que vous nous fournissiez l'information demandée ou non. Les détails contenus dans le formulaire de réponse nous aideront à préparer le rapport annuel du DPB.

Votre lettre de réponse sera affichée sur le site Web du DPB et, par conséquent, ne devrait pas porter la mention « confidentielle ». Veuillez donc joindre les renseignements demandés séparément. Si ceux-ci sont considérés confidentiels, prière de l'indiquer clairement, soit sur le fichier électronique, soit sur la version papier selon le cas.

Si vous ou vos employés avez des questions à propos de cette demande d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'analyste responsable, Mark Mahabir (Mark.Mahabir@parl.gc.ca, 613-301-6708).

Je vous remercie de votre collaboration à cet égard. L'objectif principal du DPB est de fournir en temps opportun des analyses pertinentes au Sénat et à la Chambre des communes. Ceci réside, en grande partie, dans la possibilité d'avoir un libre accès en un temps convenable à l'information de qualité détenue par les ministères. Ce faisant, vous nous aidez à mieux servir le Sénat, la Chambre des communes, les sénateurs et les députés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur parlementaire du budget,



Jean-Denis Fréchette

c. c. M. Douglas Nevison, secrétaire adjoint du Cabinet,  
Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique

Pièce jointe : Formulaire de réponse pour IR0216